

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	1 / 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 051 - Nettoyeur pour pinceaux
du produit
Numéro d'enregistrement REACH

UFI UFI: U3MF-T474-F002-Y6F0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	2 / 11

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004 5 - 15 % agents de surface non ioniques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	3 / 11

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Huile d'écorce d'orange
tensio-actif anionique
ester

Numéro CAS	---
EINECS / ELINCS / NLP	---
Numéro d'identification UE	---
Numéro d'enregistrement REACH	---
Code DG-EA (Hazchem)	---
Numéro CI	---

3.2 Mélanges

Substance 1

1-methoxy-2-propanol: 10 < 25 %
CAS: 107-98-2
REACH: 01-2119457435-35-0000
Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H336

Substance 2

d-limonene: 2,5 < 10,0 %
CAS: 68647-72-3
REACH: 01-2119493353-35-0000
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / Skin Irrit. 2; H315 / Skin Sens. 1; H317

Substance 3

methyl decanoate: 2,5 < 10,0 %
CAS: 110-42-9
REACH: 01-2119487998-07-0000
Aquatic Chronic 2; H411

Substance 4

poly (ethylene oxide) mono-2-propylheptyl ether: 2,5 < 10,0 %
CAS: 160875-66-1
Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318

Substance 5

(2-methoxymethylethoxy) propanol: 10 < 25 %
CAS: 34590-94-8
REACH: 01-2119450011-60-0000
-

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Etendre ensuite de la crème sur la peau.

Contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	4 / 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone Mousse extincteur à sec brouillard d'eau poudre

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inspirer les vapeurs. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. voir rubrique ###

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Assurer une aération suffisante. voir rubrique ###

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Classe de stockage

Indications

diverses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	5/ 11

température de stockage: de 10 °C à 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

107-98-2 1-methoxy-2-propanol

DEU	WEL	100,000	ppm	-
DEU	WEL	370,000	mg/m ³	2 (I); DFG; EU; Y

5989-27-5 d-limonene

DEU	WEL	20,000	ppm	(short-term / skin)
DEU	WEL	112,000	mg/m ³	(short-term / skin)
DEU	WEL	5,000	ppm	(long-term / skin)
DEU	WEL	28,000	mg/m ³	(long-term / skin)

34590-94-8 (2-methoxymethylethoxy) propanol

DEU	WEL	310,000	mg/m ³	-
DEU	WEL	50,000	ml/m ³	1 (I); DFG; EU

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile ou Caoutchouc fluoré Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au perçement.

Protection oculaire

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle

Vêtements de protection antistatiques et ignifuges

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	limpide
Odeur	légèrement aromatique

	min	max
Point de fusion/point de congélation	---	---
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---
Inflammabilité		---
Limites d'explosibilité	1 Vol %	14 Vol %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinces

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	6 / 11

Point éclair/plage d'inflammabilité	49 °C	---	---	---	---
Température d'ignition	---	---	---	---	---
PH	---	---	---	---	---
Viscosité	---	---	---	---	---
Solubilité	---	---	---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	---	---	---	---	---
Tension de vapeur	---	13,3 mbar	20 °C	---	---
Densité et/ou densité relative	---	ca. 0,99 g/ml	20 °C	---	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---	---

Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---	---

Danger d'explosion ---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts acides forts Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tests toxicologiques

107-98-2 1-methoxy-2-propanol

par voie orale	DL50	Rat		4016,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat	>	25,80000	mg/L	(6h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

68647-72-3 d-limonene

par voie orale	DL50	Rat		4400,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	5000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

110-42-9 methyl decanoate

par voie orale	DL50	Rat		4016,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,00000	mg/kg	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinces

N° de l'article **50 051** Date d'émission: **23.08.23**
Version **6.2** (**23.08.23**) Page **7 / 11**

Tests toxicologiques

160875-66-1 poly (ethylene oxide) mono-2-propylheptyl ether

par voie orale	DL50	Rat	>	700,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

34590-94-8 (2-methoxymethylethoxy) propanol

DL50	par voie orale	Rat		5140,00000	mg/kg	-
DL50	dermique	Lapin		9510,00000	mg/kg	-

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Toxicité aiguë

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

En cas d'inhalation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Ingestion

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Contact avec la peau

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Contact avec les yeux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

68647-72-3 d-limonene

CL50	poissons		0,72000	mg/L	(96h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		0,42100	mg/L	(48h)
ErC50:	Algues		8,00000	mg/L	-

Effets toxiques sur l'environnement

110-42-9 methyl decanoate

CL50	poissons		1700,00000	mg/L	(48h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		1,10000	mg/L	(48h)

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique

2

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	8 / 11

Indications diverses

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080111

Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matières apparentées aux peintures

IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3

IMDG 3

IATA 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	9 / 11

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG	No
Marine Pollutant - ADN	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID	F1
Classe de danger	30
Étiquette de danger ADR	3
Quantités limitées	5L
Conditionnement: Instructions	P001 - IBC03 - LP01 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T2
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1 - TP29
Codification réservoirs	LGBF
Restriction concernant les tunnels	D/E
Remarques	---
EQ	E1
Dispositions particulières	163 - 640E - 650

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-E, S-E
Dispositions particulières	163 - 223 - 955
Quantités limitées	5L
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T2
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1 - TP29
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	E1

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	flammable liquid
Passenger	309 (60L)
Passenger LQ	Y309 (10L)
Cargo	310 (220L)
ERG	3L
Remarques	---
EQ	E1
Special Provisioning	-

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	10/ 11

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%] ---
Teneur en VOC [g/L] ---
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage ---
Classe de risque pour le milieu aquatique 2
Numéro de catalogue ---
Décret relatif aux défaillances ---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
28,5 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l'article	50 051	Date d'émission:	23.08.23
Version	6.2 (23.08.23)	Page	11 / 11

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/849 - ATP 17

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses
